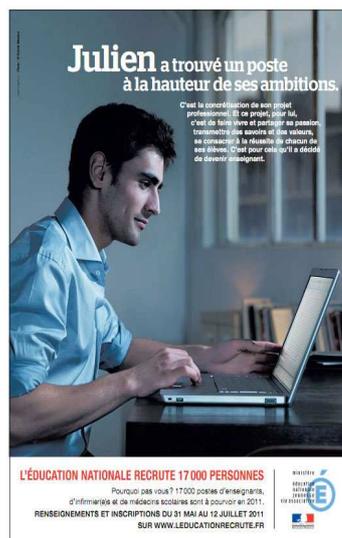


Des masters 50%



• Laura a trouvé sa voie : elle sera professeur, ce métier qui consiste à lire un roman nonchalamment assise sur une table, dans une salle de classe vide



• Julien aussi peut travailler tranquille sur son ordinateur pendant les heures de cours. Aucun élève, aucun problème !

• Que de clichés pour ces deux photos !

Une campagne perfide

Cette campagne de communication s'inscrit dans le cadre de la politique gouvernementale qui brise toute valeur de fraternité. Car ni Julien ni Laura ne sont issus d'une minorité visible : **ce sont de véritables « enseignants AOC »**, stéréotype sexiste d'une « classe moyenne ».

Pour l'UMP, l'éducation obligatoire concerne peut-être la France d'en bas et pourtant, hors de question de recruter des « Beurs », des « Blacks » ou des « Roms » !

La Droite libérale s'est toujours méfiée des milieux intellectuels, en particulier ceux de l'éducation. Elle doit les mettre sous surveillance, en imposant par exemple aux enseignants-chercheurs une évaluation quadriennale obligatoire. Tout cela s'inscrit dans une campagne de communication perfide destinée à accréditer cette idée-force : le travail n'est pas une valeur pour les milieux enseignants et, à travers eux, pour la Gauche.

Lors du Conseil supérieur de l'éducation du 9 juin 2011, le ministère de l'Éducation nationale a justifié cette campagne de communication par la baisse du nombre de candidats lors de la session 2011 des concours de recrutement des professeurs et des conseillers pédagogiques d'orientation. Il s'agit d'attirer les nouveaux bacheliers et les étudiants désirant se réorienter, vers les filières qui conduisent aux métiers de l'enseignement.

Si, à première vue, cela semble procéder d'une préoccupation louable pour l'éducation, à y regarder de plus près, il ne s'agit là que d'une mesure de diversion.

LMD + Masterisation + RGPP = de moins en moins d'enseignants

Depuis 2004 en effet, c'est l'ensemble des filières académiques qui subit une désaffection, en conséquence directe d'une autre campagne de communication, non institutionnelle celle-là mais tout aussi idéologique, concernant la primauté de l'insertion professionnelle. Cette campagne a eu un fort impact dans la population et tous les diplômés non concernés par ce qui s'appelle, en novlangue, « l'insertion professionnelle immédiate », en ont subi les conséquences, bien au delà de la sociologie et de la psychologie qui furent les premières stigmatisées.

La perte de cohérence (LMD) puis de lisibilité (mastérisation) des filières n'ont fait qu'amplifier ce phénomène : ainsi, en mathématiques, les effectifs ont fondu de près de 60% en moins de 10 ans. La crise actuelle renforce, pour les étudiants, le sentiment de l'urgence à décrocher un diplôme qu'ils puissent (sous-)vendre à des employeurs. A terme, c'est la survie des LLSHS qui est en jeu.

Cette campagne de communication est ainsi une réponse totalement inappropriée à un véritable problème structurel : il faudra un travail de fond pour inverser la tendance.

Nonobstant, le ministère de l'Education nationale annonce qu'il recrute sur 17 000 postes alors que, dans le même temps, il en supprime 16 000..., et cette campagne ne précise évidemment pas la nature de ces postes. En fait, il s'agit des 16 000 postes mis aux concours de la session 2012, auxquels s'ajoutent 1 000 postes de contractuels. Urgence justifiée par le fait qu'on se trouve en période de choix d'orientation pour les bacheliers mais qui ne masque pas l'embarras du ministère.

Car cette « campagne » de communication constitue une bataille d'une guerre autrement plus sourde et nocive : la Révision générale des politiques publiques (RGPP). Le mot d'ordre officiel, pour ce qui reste des services publics est de « **Faire plus avec (toujours) moins de moyens** », et que, dans les faits, il s'agit purement et simplement du démantèlement du service public d'éducation, un des rares leviers de promotion sociale encore à l'œuvre actuellement.

Dans un premier temps, les enseignants ont été montrés du doigt. Ne tenant compte que du seul temps de présence devant les élèves, et négligeant opportunément les autres volets de leur activité (notamment la préparation des enseignements), on les accuse d'être des privilégiés, ne travaillant que 27h par semaine pour les PE, 18h pour les certifiés ou 15h pour les agrégés. Et leur « absentéisme » a été jeté en pâture aux médias, chiffres faux à l'appui.

Mais le plan d'économies, au nom d'une « rigueur budgétaire » déjà drastique, ainsi que le dogme du non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux, ne suffisent pas au ministère. Il faut aller plus loin, beaucoup plus loin.

Les services des rectorats ont subi une véritable cure de dégraissage. Dans un premier temps, les milieux culturels et associatifs ont vu leurs personnels détachés repartir dans les établissements, les plans académiques de formation ont été fortement réduits et les contre-réformes de la « mastérisation » et des concours de recrutement ont été l'occasion de sévères économies : temps partagés, IMF, PEMF, tuteurs ont été rappelés des universités.

La suppression de la formation pour les lauréats des concours pendant leur année de stage a permis d'économiser 17 000 postes (PE2, PLC2, PLP2, CPE2), sans que cela apparaisse au budget. Et cette mesure, qui a contraint les lauréats 2010 à prendre un service quasiment complet dès leur première année de fonctionnariat (année de stage !), est aggravée pour les lauréats 2011.

Pourtant sans précédent, cet effort destructeur, s'est avéré insuffisant pour le ministère.

Pour la rentrée prochaine, les RASED sont supprimés au profit du dispositif ECLAIR, une expérimentation SPAM est lancée, destinée à privilégier sports et activités artistiques l'après-midi et le retour à une situation antérieure à 1984 – « **pour tenir un sifflet, nul besoin d'un prof!** » – n'est peut-être et malheureusement, qu'une question de mois.

Il n'empêche, ce n'est toujours pas assez et alors que, période électorale oblige, le locataire du Château a décidé de geler la fermeture de 1 500 classes pour une année, sans pour autant ouvrir 1 500 postes supplémentaires au concours, amplifiant ainsi le problème.

Les retraités sont donc rappelés pour faire des remplacements, ainsi que les doctorants ; Pôle Emploi est mis localement à contribution, avec comme exigence minimale d'embauche une simple licence.

En 2010-2011, une expérimentation destinée à confier la responsabilité de classe aux étudiants de M2 admissibles en leur promettant 3 000 € a été menée. Les syndicats concernés se sont battus, plutôt avec succès, contre ce dispositif, notamment au niveau des tuteurs. Mais ce sont les étudiants qui l'ont mis en échec. Car ceux qui avaient le plus besoin de cet argent étaient déjà salariés et le statut de contractuel choisi par le MEN s'est révélé incompatible. Quant aux autres, ils ont préféré se concentrer sur la réussite au concours, estimant à juste titre que ce stage, tel qu'il était organisé, ne leur servirait pas.

Malgré l'arrivée du vivier imposant des « reçus-collés » (reçus au Master et collés au concours) pour des embauches de précaires, la France va encore manquer d'enseignants à la rentrée 2011. Il faudra attendre septembre 2012 pour voir arriver de nombreux « **reçus-reçus** » (et au concours, et au master) lesquels n'auront cependant pas obtenu – nouvelles exigences ! – la certification de langue niveau B2 ou le C2i2e, impliquant alors l'impossibilité pour le ministère de les affecter en poste.

Des masters 50%

Dans ce cadre précis, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie [de moins en moins] associative lancent une nouvelle attaque : les masters « en alternance », lesquels n'ont d'alternance que le nom.

Le principe est simple : faire travailler dans les établissements la quasi-totalité des étudiants inscrits en master qui se destinent aux métiers de l'enseignement, sachant que, d'ores et déjà le nombre de M2 sera insuffisant et que ce dispositif sera dès lors étendu aux M1. Le statut choisi sera celui de vacataire, payé à l'heure, pour un coût modique (sera moins coûteux en terme de charges sociales, il coulera moins de 400 € par mois pour l'État). Ce statut sera compatible avec un autre emploi et « cerise (amère) sur le gâteau » et ne comptera pas pour les annuités de retraite de la Fonction publique.

Toutefois, forcer la main aux « autonomes universités » nécessite un peu de travail, surtout quand on connaît leurs grandes difficultés financières (loi LRU + RCE), avant que, dès l'année prochaine, ne soient mis en avant l'austérité budgétaire et le Grand emprunt...

1^{re} étape : les recteurs ont été convoqués au ministère. Leur a été exposé comment mettre la pression sur les universités pour qu'elles mettent en place ces masters. La pseudo-alternance envisagée permettant de faire ainsi des économies au détriment de la formation.

2^e étape : les recteurs mettent à contribution les IA-IPR (déjà largement débordés). A charge pour eux d'aller expliquer directement aux responsables de master ce que l'on attend d'eux.

Enfin pour faire passer la pilule, un agenda précis est choisi.

- Septembre 2011 : début de l'expérimentation sur un petit nombre de diplômés ; ainsi en mathématiques, trois universités en font partie.
- Septembre 2012 : le dispositif sera étendu à l'ensemble des masters enseignement. Aucun bilan sérieux ne pourra être réalisé.

Le contexte est par ailleurs favorable : les maquettes des masters ont été conçues le plus souvent en moins de 4 mois au lieu des 18 nécessaires. L'initiation à la recherche a été, dans un certain nombre d'établissements, le maillon faible de ces masters dont, pour des raisons d'économie, les modules dédiés à la recherche ont été mutualisés avec ceux des masters recherche. Par endroits, il s'est même agi de suivre un module sous forme de cours magistraux et TD.

Les moyens de pression sont nombreux et il en est un, imparable : les stages prévus dans les maquettes étant localisés dans des établissements du MEN, on voit mal les universitaires aller démarcher des établissements privés *pour trouver des lieux de stage !*

Que recouvre l'alternance imposée par le gouvernement ?

Deux demi-journées par semaine, voire 6 heures réparties sur la semaine, les étudiants auront en responsabilité une ou plusieurs classes. Le reste du temps, ils pourront suivre les cours à l'université, si les emplois du temps sont compatibles. Il est prévu de leur confier les niveaux les « moins complexes » (5^e et 4^e au collège), accompagnés par un tuteur dans leur établissement d'accueil.

Aucun lien n'est prévu entre ce tuteur et l'équipe pédagogique et ce stage pourra faire l'objet d'un mémoire, sans qu'aucun suivi universitaire ne soit toutefois imposé.

L'alternance c'est tout à fait autre chose. Elle concerne d'abord les formations professionnelles mais le ministère a retoqué tous les masters professionnels pour imposer d'autres débouchés.

Il devrait y avoir un aller-retour permanent entre lieu de stage et formation universitaire. Ce stage devrait alimenter l'ensemble des cours, en fournissant par exemple des matériaux concrets pour être exploités et réfléchis par une analyse poussée, doublée d'expérimentations en classe, en collaboration avec un responsable universitaire et le tuteur.

Il devrait être l'occasion d'une première approche « pratique » de ce qu'est la recherche en éducation et de son exploitation, et l'occasion, pour les équipes universitaires, de se déplacer dans les établissements, d'offrir ainsi des équipes pédagogiques qui soient à nouveau pluri-catégorielles, associant enseignants, formateurs et enseignants-chercheurs.

Or ce que propose donc le gouvernement revient à déconsidérer et même à dévaloriser l'ensemble des formations en alternance. Ces pseudo « masters en alternance » sont en fait des « **masters 50%** ».

Des conditions de stage dégradées

Les établissements ne se trouvent pas tous à proximité des universités : les temps de déplacement seront importants pour les étudiants et à leur charge, bien sûr. De plus les établissements ayant de plus en plus de mal à construire les emplois du temps, il serait très étonnant que l'ensemble des établissements scolaires d'une académie parviennent à rendre disponibles les mêmes demi-journées pour tous les stagiaires, rendant pour le moins difficile la possibilité de suivre correctement les cours à l'université.

Qui plus est, la position du concours dans l'année n'ayant pas changé, les problèmes rencontrés par les étudiants cette année risquent fort d'être mineurs en comparaison de ce qui attend les impétrants l'année prochaine.

Le MEN tend toujours à faire accréditer l'idée que la préparation des cours n'exige pas beaucoup de temps finalement, ce qu'une simple enquête auprès des étudiants qui ont été PLC2 au moment où le stage filé était de 6 à 8 h par semaine, devrait démentir, s'il acceptait de prendre en compte la réalité...

Il faut impérativement refuser de participer à ces expérimentations et les bloquer au niveau local, tant par les votes dans les conseils que par la mobilisation des collègues, des étudiants, des collègues de l'Education nationale et des familles. Améliorer à la marge ces masters 50% permettra peut-être de ponctuellement d'apporter une aide aux étudiants l'an prochain mais encouragera le gouvernement à persévérer dans une impasse (et comme on le sait, persévérer est diabolique...)

Les deux contre-réformes de la « mastérisation » et des concours de recrutement sont des échecs patents. Il est plus que temps d'arrêter les frais et d'exiger une complète remise à plat de la formation des enseignants.

La réforme des lycées atteint la dernière ligne droite, et les programmes des lycées sont en train d'être publiés. (<http://www.snes.edu/-Reforme-du-lycee-.html> pour une analyse du SNES). Ce ne sont que des mauvaises nouvelles pour l'enseignement supérieur, avec la perte de cohérence complète de ces programmes.

Mais dans cette réforme, deux perles apparaissent :

- en section S, sont prévus, en option, des cours d'informatique et de sciences du numérique ;
- en section L, sont prévus, en option, des cours de droit.

Dans le premier cas, les professeurs de mathématiques (et éventuellement de technologie) s'en chargeront, ce qui n'est pas aberrant. La majeure partie du programme était au programme du concours. Dans le second cas, le ministère refuse de créer de nouveaux concours. Il va donc faire appel aux praticiens (traduire juge, avocat, notaire, etc ...) et aux doctorants !!!!

Sur le site <http://www.snesup.fr/> :

<http://www.snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=5766&ptid=5&cid=240> et
<http://www.snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=5769&ptid=5&cid=240>